

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT
Du Lundi 8 Janvier 2018**

Le 2 Janvier 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 8 janvier 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 8 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier DE AMORIN, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

Absent excusé : Jean-Pierre BERTHELOT.

Absente Françoise PARANT.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR:

Délibérations :

01/2018 : Suppression de la journée du maire.

02/2018 : Autorisation au Maire à signer les conventions entre le centre de gestion, concernant le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissé à la charge de la commune, en cas d'indisponibilité des agents (maladie ordinaire, longue durée accident du travail).

03/2018 : Approbation des nouveaux statuts de la communauté urbaine du Grand Reims (mutualisation publique par création d'une centrale d'achats).

Informations diverses.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 4 décembre 2017. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame COURTEIX Estelle accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le maire demande l'accord des conseillers pour l'ajout d'une délibération n° 04/2018 relative à l'autorisation du maire à engager, liquider, mandater, les dépenses et à mettre en recouvrement les recettes, jusqu'à l'adoption du budget 2018.

01/2018 : Suppression de la journée du maire.

Les jours, dits du maire ne sont pas statutaires, mais relèvent d'avantages acquis depuis de nombreuses années. A Villers-Allerand cette journée de congé supplémentaire, non obligatoire, octroyée par le maire, était de façon tacite attribuée le lundi de Pentecôte, sachant que le lundi de Pentecôte, quand il n'est pas travaillé, devient le « Jour de Solidarité » et le salarié doit rendre ces heures dans l'année. L'octroi de la journée du Maire, le jour de le Pentecôte, avait l'avantage, pour le salarié, de ne pas rendre ces heures.

Un litige sur cette procédure est apparu.

Pour éviter tout litige, toute mauvaise interprétation ou malentendu, le maire décide de ne plus l'attribuer.

L'avis du conseil municipal est éventuel. Cependant le maire souhaite l'avoir.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ.

02/2017: Autorisation au Maire à signer les conventions entre le centre de gestion, concernant le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en cas d'indisponibilité des agents (maladie ordinaire, longue durée accident du travail).

Le maire souhaite renouveler ce contrat qui est une garantie pour la commune.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ.

03/2018 : Approbation des nouveaux statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR).

La CUGR a souhaité créer un outil de mutualisation de la commande publique sous la forme d'une centrale d'achats profitable à l'ensemble des 143 communes et structures associées au territoire. Pour créer une telle structure, la CUGR a dû se doter de la compétence, puis modifier ses statuts. De plus, ces nouveaux statuts restituent les compétences scolaires, périscolaires, restauration scolaires aux communes de Gueux et de Muizon.

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la communauté urbaine du grand Reims. Il nous appartient en tant que membre de les approuver.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ.

04/2018 : Approbation relative à l'autorisation du maire à engager, liquider, mandater, les dépenses et à mettre en recouvrement les recettes jusqu'à l'adoption du budget 2018.

Cette procédure est à répéter chaque année pour tout nouveau budget.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Informations diverses.

• Mise en liquidation judiciaire de la boulangerie

Chacun dans la commune a pu constater que la boulangerie est fermée depuis la mi-décembre 2017. Le Mandataire la SCP Tirmant, vendeur du fonds de commerce attend des offres de reprise.

• Les travaux

Une réunion de chantier aura lieu ce Jeudi, afin de faire le point sur les remarques éventuelles.

Le rebord du trottoir du virage rue du Voisin est maintenant cassé en 2 endroits, il faudrait probablement le renforcer.

Handicap Intercommunal a porté à notre attention la réduction de la largeur du trottoir PMR effectif devant chez Monsieur Bourguigon et Madame Métier dû à l'ajout d'une bordure de protection. Cet ajout a été décidé avec un objectif de sécurité, afin de protéger les piétons et les immeubles, certains camions n'hésitant pas à rouler sur le trottoir endommageant les façades des maisons.

• Transports Scolaires

Le maire a participé à une réunion avec les représentants de la Région chargés des transports scolaires et le représentant des bus.

Le passage de Rilly vers la place des Déportés est délicat. Il doit être pris au pas, les bus devant se déporter sur la gauche de la rue de Rilly avant d'entamer son virage.

Pour éviter toute collision avec un véhicule qui descend la rue Alphonse Hanin se rendant à Rilly, les représentants de la Société de Transports demandent que soient installés un stop au niveau du restaurant Le Mont Joly et un miroir sur le mur de la maison de monsieur et madame Guillaume, sous peine de l'exercice de leur droit de retrait.

Nous avons informé la GNAT pour que la société F1 mette en place cette sécurité.

• Convention avec Lorelie Jaillet.

Lors du précédent conseil, il avait été décidé la mise en place d'une convention avec Mme Jaillet pour la mise à disposition de la parcelle 664 (lieu dit de la Fosse aux prés) pour le parcage de ses poneys.

Mademoiselle Jaillet demande qu'on ajoute à la convention qu'elle soit autorisée à installer un abri d'au moins deux murs pour son poney sur la parcelle D664 mise à sa disposition. Cet abri sera retiré en fin de contrat.

Le maire doit également préciser ce que le conseil entend par « dégradations ».

Elle demande que nous augmentions le délai de résiliation de 15 jours qui est trop court pour qu'elle puisse retrouver un terrain pour son poney.

Le conseil est réservé sur la construction d'un abri. Il veut connaître sa surface, le matériel utilisé et qu'il reste en accord avec les règles du PLU. Le délai de résiliation de la convention peut-être allongé à 1 mois.

• **Rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription Reims-Sud Sud/Est, Madame Christine Dehoche.**

En présence des maires de Ville en Selve et de Rilly La Montagne, le maire de Villers-Allerand Montchenot a rencontré la nouvelle inspectrice de l'éducation nationale en décembre pour une prise de contact.

Le maire a rapporté les propos fermes et décidés du Conseil municipal, à savoir la volonté de maintenir une école dans notre commune tant que les effectifs le permettront. Le maire a réaffirmé sa position, s'appuyant sur la volonté des parents et du conseil refusant les arguments comptables, rappelant que seul l'intérêt des enfants importait, et que madame l'Inspectrice ne pouvait pas attendre un quelconque accord de notre part.

La position de l'Éducation Nationale n'a pas variée. La tendance reste celle du regroupement, dès que possible.

Le conseil engage les parents d'élèves, ou leur représentants, à rencontrer madame l'Inspectrice au plus vite pour soutenir cette position du Conseil Municipal.

• **Comité Communal d'Action Sociale**

Le repas des anciens est reporté au 25 mars au Kbarret.

La date de février ne permettait pas de préparer sereinement cette rencontre.

• **Le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)**

Nous sommes rattachés au CLIC du Nord Rémois.

Notre interlocutrice est Aurélie FÉRU DUMAS Coordinatrice en Gériatrie qui nous a communiqué, qu'en 2015, elle a aidé 3 personnes, 8 en 2016, et 3 en 2017.

Nous attendons ses rapports d'activité de 2016 et 2017.

• **L'éclairage Public**

La parole est donnée à M. Goedel.

L'éclairage de la rue de la Ferme et de la rue du trou Favelet fonctionne de nouveau correctement.

Monsieur Batalla du SIEM fait le point sur les différents programmes de renouvellement à prévoir au plus vite. L'éclairage de Villers Allerand est très vétuste.

Il y a 2 gros programmes :

- Dans le village : le renouvellement des lanternes à ballons fluo sur poteau béton.
- A Montchenot : le renouvellement de quelques lanternes ballons fluo sur poteau béton mais aussi tous les candélabres du lotissement Pierre Hans (22).

Pour le lotissement Pierre Hans, nous avons eu plusieurs soucis et ce depuis plusieurs années, les mâts sont rouillés à l'intérieur au niveau des platines électriques, les lanternes sont des boules équipées d'ampoules BF, ... bref tout est à refaire sans compter les câbles en pleine terre dont nous ne connaissons pas l'état et que s'il fallait les changer, alors il faudrait faire une tranchée tout le long.

Tous ces travaux sont à faire dans les plus brefs délais (programme sur 2 ans), en priorisant le lotissement Pierre Hans, et le centre bourg.

Il y a aussi quelques petits travaux à faire :

- La demande d'un comptage pour le feu tricolore de Montchenot.
- Changer l'emplacement de l'horloge située actuellement dans l'ancien local de la mairie.

Il nous est rappelé que l'éclairage public est maintenant une compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Ces travaux ne seront donc pas une charge directement financée par la commune.

• **Estimation de la parcelle 1 rue du Voisin**

Avec l'objectif d'améliorer le stationnement rue du Voisin, le Maire s'est rapproché du CHU, actuel propriétaire de « La volière », afin de pouvoir racheter la section cadastrée n°274 située 1 rue du Voisin.

Le CHU, par l'intermédiaire de leur notaire, nous a retourné une estimation, comprise entre 230 000 et 250 000 €.

L'ensemble des membres du conseil trouve cette estimation élevée, d'autant plus qu'elle ne comprend pas le bâtiment principal de la Volière mais uniquement les bâtiments du fond.

Une estimation des domaines serait à demander.

• **Dates des prochains conseils municipaux :**

Lundi 5 Février.

Lundi 5 Mars.

Lundi 9 Avril.

Lundi 14 Mai.

Lundi 4 Juin.

Lundi 2 Juillet.

Lundi 27 Août.

Lundi 1er Octobre.

Lundi 5 Novembre.

Lundi 3 décembre.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 21h45